A.B. INVEST.
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 6, rue des Tisserands
76540 THEROULDEVILLE
R.C.S. LE HAVRE 410 140 594

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE
DÉPÔT DU 23/9/2011
R.C.S. 2000 B 649

4 2446

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le premier septembre,
A huit heures,

Les associés de la société A.B. INVEST., société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, divisé en 500 parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6, rue des Tisserands 76540 THEROULDEVILLE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :
Monsieur Alain BAZILLE, propriétaire de 220 parts sociales
Monsieur Arnaud BAZILLE, propriétaire de 30 parts sociales
Madame Brigitte BAZILLE, propriétaire de 220 parts sociales
Madame Anna POLLET, propriétaire de 30 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Brigitte BAZILLE, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Madame Brigitte BAZILLE, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Brigitte BAZILLE de ses fonctions de gérante notifiée à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant Monsieur Alain BAZILLE, demeurant 6, rue des Tisserands 76540 THEROULDEVILLE, pour une durée illimitée.

Monsieur Alain BAZILLE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain BAZILLE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Alain BAZILLE ne percevra aucune rémunération mais qu'il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et les associés.

Alain BAZILLE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Brigitte BAZILLE

Arnaud BAZILLE

Anna POLLET